

AGENTS RECENSEURS

Descriptif de l'emploi

La Commune de Verson recrute 9 agents recenseurs du **6 janvier au 20 février 2023** pour le recensement de la population.

Placés sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs devront, pour le secteur géographique qui leur est confié, suivre une formation spécifique, effectuer une tournée de reconnaissance et assurer la collecte des données auprès des habitants.

Missions

Début janvier :

- Formations destinées aux agents recenseurs assurées par l'INSEE et la Mairie (2 demi-journées) ;
- Tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses et des logements de son secteur et les faire valider par son coordonnateur, distribuer la notice d'information et repérer des difficultés éventuelles (3 à 4 jours);

Du 19 janvier au 18 février 2023 inclus :

- Distribuer les protocoles de recensement en ligne des résidences principales individuelles (2 jours) ;
- Repérer les logements occupés en qualité de résidence principale dans les habitats collectifs, y recenser les occupants en leur remettant en main propre des questionnaires / imprimés ; inciter les personnes recensées à répondre par Internet ;
- Assister, si nécessaire, les habitants pour compléter les questionnaires papier et expliquer la procédure pour le recensement en ligne ;
- Assurer le suivi des dossiers par adresse en tenant à jour son carnet de tournée ; suivre les retours effectués par les résidents et assurer les relances nécessaires ; rendre compte de l'avancement de son travail ;
- Collecter les formulaires papiers, les classer et transmettre au coordinateur communal
- Assurer des points réguliers avec le coordonnateur communal ; rendre compte de l'avancement de son travail et faire état des situations particulières au moins une fois par semaine

Profils recherchés

- tout profil (demandeur d'emploi, salarié à la recherche d'un complément d'activité, retraité, étudiant,...) pour réaliser cette enquête en qualité d'agent recenseur.
- Etre disponible et faire preuve de souplesse d'organisation (travail en fin de journée, le samedi, ...)
- Faire preuve de neutralité et de discrétion (confidentialité stricte)
- Disposer de qualités relationnelles, d'aisance verbale, et de capacité d'adaptation au public
- Etre à l'aise avec l'outil informatique et notamment internet afin de guider les habitants pour effectuer leur recensement en ligne.
- Être organisé, rigoureux et méthodique, notamment dans la gestion des documents administratifs ;
- Savoir rendre compte : point hebdomadaire a minima de l'état d'avancement de la collecte et des difficultés rencontrées.



CONDITIONS D'EXERCICE LIEES AU POSTE

- Rémunération en fonction du nombre de questionnaires collectés, forfait pour séances de formation.
- Disposer d'un téléphone portable pour recevoir les notifications de recensement en ligne (SMS). Moyens mis à disposition : classeur et cahier de tournée, documents INSEE pour collecter les informations, carte d'agent recenseur.
- déplacements en extérieur en période hivernale et pendant les vacances scolaires ;
Pas de congé pendant toute cette période

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Adresser CV avec lettre de motivation à :

Madame la Maire

Mairie

29, rue de l'Eglise

14790 VERSON

Ou par mail : mairie@ville-verson.fr

Réponse souhaitée pour le 16 décembre 2022

Renseignements complémentaires auprès de Mme Marie-Alice ALLENBACH,

Responsable Ccas – 02 31 71 22 00